



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 13 novembre 2023

Budget 2024

Préavis municipal n° 04/2023

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget pour 2024, adopté dans sa séance du 13 novembre dernier et se soldant par **un excédent de charges de Fr. 67'934.-**.

Ce budget a été élaboré avec le souci de s'approcher le plus près possible de l'équilibre, mais il comporte inévitablement une certaine marge d'incertitude liée au décompte final de la péréquation cantonale. La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et au maintien des biens communaux dans un bon état.

Les notes suivantes passent en revue les éléments importants :

110 Administration

366.00 Mise en place d'aides individuelles sur le développement durable dans le cadre du PECC (Plan Energie et Climat Communal) : Fr. 12'000.-

220 Finances

322.00 Augmentation des taux hypothécaires liée au renouvellement d'un prêt hypothécaire arrivant à échéance au 01.07.2024 : Fr. 22'900.-

352.00/452.00 Augmentation de l'alimentation et baisse des revenus du fonds de la péréquation suite à la hausse du point d'impôt en lien avec la forte imposition d'un habitant à la fortune et aux revenus conséquents : Fr. 212'380.-

310 Terrains + chalets

314.00 Peinture du portail : Fr. 500.-, végétalisation du parking public : Fr. 4'000.- : Fr. 4'500.-

351 Maison de Commune

312.00 Augmentation de l'électricité et du gaz : Fr. 15'000.-. Le poste 312.00 a également été augmenté pour l'ancien collège, la grande salle, l'église, le congélateur et l'éclairage public

390.00 Augmentation des taux hypothécaires liée au renouvellement d'un prêt hypothécaire arrivant à échéance au 01.07.2024 : Fr. 15'640.-

352 Grande salle

- 314.00** Peinture des avant-toits Fr. 500.-, peinture des fenêtres Fr. 1'500.-, contrôle OIBT et diagnostic amiante Fr. 10'000.- et divers : Fr. 12'250.-
- 314.05** Table de ping-pong extérieure pour la nouvelle aire de loisirs : Fr. 3'500.-
- 480.00** Prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs en lien avec le 314.00 : Fr. 12'000.-

354 Ancien collège

- 314.00** Peintures diverses portes Fr. 560.-, remplacement porte technique du local chauffage Fr. 3'700.- et divers : Fr. 4'500.-

356 Bâtiments divers « refuge, stand, couverts »

- 314.00** Récupération des balles sur la ligne de tir Fr. 1'000.-, vidange de la fosse septique et divers : Fr. 4'000.-

430 Routes

- 314.02** Tapis de finition de la « Route des Grands Prés » : Fr. 30'000.-
Réfection de la « Route de Lignerolle » : Fr. 80'000.-
Entretien courant : Fr. 22'000.-
- 480.00** Prélèvement sur les fonds de réserve routes, séparatif et travaux futurs en lien avec le 314.02 et un amortissement de Fr. 42'164.- : Fr. 152'164.-

450 Déchèterie

- 301.00** Les heures d'ouverture sont plus longues, nous avons ajouté Fr. 4'400.- aux Fr. 13'600.- habituels : Fr. 18'000.-
- 314.00** Entretien du sol : Fr. 8'000.-

460 Epuration

- 314.04** Réparation de la conduite du Vailloud : Fr. 10'000.-
Réserve afin de corriger les erreurs potentielles du séparatif : Fr. 30'000.-
- 319.01** Augmentation de la taxe d'épuration AIVM : Fr. 43'000.-
- 480.00** Prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs en lien avec le 314.04 et afin d'équilibrer le compte : Fr. 31'006.-

720 Prévoyance sociale cantonale

- 351.00** Augmentation de la facture sociale suite à la hausse du point d'impôt en lien avec la forte imposition d'un habitant à la fortune et aux revenus conséquents : Fr. 152'434.-

810 Service des eaux

- 312.01** Augmentation des mètres cubes achetés à la source Mercier du fait que l'on n'utilise plus l'eau de notre source en attendant les travaux de mise en conformité : Fr. 40'000.-

Enfin, les charges s'élèvent à **Fr. 1'726'214.-**, tandis que les revenus se montent à **Fr. 1'658'280.-**. Relevons encore que la plus grande partie des dépenses ne sont pas maîtrisées par la Municipalité du fait qu'elles sont dictées soit par l'Etat soit par les différentes associations intercommunales.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT,

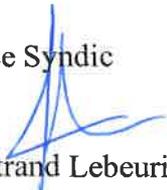
- vu le préavis municipal n° 04/2023, du 13 novembre 2023,
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier ce budget 2024 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- d'adopter le budget 2024, se bouclant par un excédent de charges de Fr. 67'934.- tel que présenté par la Municipalité.

Adopté dans sa séance du 13 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité de L'Abergement :

Le Syndic

Bertrand Lebeurier



La Secrétaire

Delphine Humblet